

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05147

Numéro SIREN : 823 437 132

Nom ou dénomination : +CLAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2019 sous le numéro de dépôt 19098



19098

04 OCT. 2019

n° de
facture

Quint.

n° de
chron.

+ CLAIRE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000 euros

Siège social : 13 Avenue Gaston le Cousin – 78700 – CONFLANS SAINTE HONORINE

Immatriculée au Registre du Commerce des sociétés de Versailles sous le numéro 823.437.132

DECLARATION D'APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt neuf juin,
à dix heures ;

La soussignée, Madame Claire MICHAUT, actionnaire unique de la société “ + CLAIRE ”, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de mille euros (€ 1.000), dont le siège social est situé au 13 Avenue Gaston le Cousin – 78700 – CONFLANS SAINTE HONORINE, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles, sous le numéro B 823.437.132

1. A établi le présent procès-verbal pour le compte de la société, au titre de son mandat de président,

2. A préalablement exposé ce qui suit :

- En sa qualité de Président de la Société, Madame Claire MICHAUT, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le trente et un décembre deux mille dix-huit,

- Les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial établi par l'actionnaire unique

3. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et quitus à la présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et quitus à la présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CF

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels dans leur globalité, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Actionnaire Unique constate qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 du code général des impôts n'est à déclarer.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire Unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de six cent quarante-neuf euros (€ 649), et que les sommes distribuables sont constituées comme suit :

✓ ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER :

Résultat de l'exercice constaté au bilan arrêté le 31 décembre 2018.....	649 €
Report à nouveau bénéficiaire.....	10.275 €
Total du montant à affecter.....	10.924 €

✓ AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE :

Report à nouveau bénéficiaire	824 €
Réserves légales.....	100 €
Distribution de dividendes bruts.....	10.000 €.
Total du montant affecté.....	10.924 €

✓ MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES :

L'actionnaire unique décide de mettre en paiement un dividende brut de dix mille Euros (€ 10.000).

Ces sommes seront prélevées de la manière suivante :

Exercice	Postes prélevés	Dividendes bruts	FLAT TAX (33%)	Dividendes nets
31.12.2018 Antérieur	Bénéfices Report à nouveau	549 € <u>9451 €</u>	3.000 €.	7.000 €.
	TOTAL	10.000 €		

✓ MONTANT DES DIVIDENDES DU PREMIER EXERCICE :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende distribué au titre du premier exercice.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique prend acte des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce qu'il a passés avec la Société au cours de l'exercice écoulé.

Quitus est donné à la présidence.

Cette résolution est adoptée.

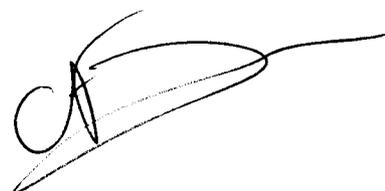
QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Claire MICHAUT
Président – Actionnaire Unique



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **+ CLAIRE**
et Date de clôture de l'exercice **31122018**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	<small>Montant brut des salaires et prestations faites des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.</small>	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVL imputée sur les PVL de l'exercice	
MVL réalisée au cours de l'exercice	
MVL restant à reporter	

Désignation de l'entreprise + CLAIRE		13 AVENUE GASTON LE COUSIN		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		78700 CONFLANS SAINTE HONORINE				
SIRET		8 2 3 4 3 7 1 3 2 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 14		
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		31122018		31122017		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	1 185	030	757	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	1 185	048	757	428
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	21 413	070	14 888	6 525
		072	1 027	074		1 027
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	25 780	086		25 780
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	48 220	098	14 888	33 332
	Total général (I + II)	110	49 405	112	15 645	33 760
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134		10 275		
	Résultat de l'exercice	136		649	10 275	
	Total I	142		11 925	11 275	
Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		4 990		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 857	1 060	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 397)	172	169	13 989	17 287	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		21 836	18 347		
Total général (I + II + III)	180		33 760	29 622		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

